



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Radio France

Question écrite n° 41140

Texte de la question

Le 4 novembre dernier, le président de Radio Provence présentait à l'occasion d'un comité central d'entreprise extraordinaire un projet de restructuration dénommé « le plan bleu ». Ce projet prévoit la fermeture des antennes locales de FIP Marseille, Lyon, Lille, Metz, Nice et peut-être Nantes. Il prive du coup, sur Marseille et sa région, 10 000 auditeurs réguliers de programmes musicaux de qualité et condamne une radio qui avait su répondre à l'attente d'un public exigeant, à la recherche d'informations diverses et variées sur la vie culturelle régionale. Cette décision a entraîné un vif émoi dans la région marseillaise et a provoqué la mobilisation de milliers de Marseillais conscients de la place unique et primordiale de FIP Marseille dans le paysage culturel et associatif local. M. Guy Teissier demande donc à Mme la ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui indiquer ses intentions pour que FIP Marseille ne soit pas concernée par cette décision.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a voulu appeler l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la diffusion des programmes de FIP du réseau Radio-France, et notamment, celui de Marseille. Il est vrai que le président de l'entreprise a depuis quelques semaines fait part des grandes lignes de l'orientation stratégique qu'il entend tracer à Radio-France pour les prochaines années, tout particulièrement en matière de diffusion locale des différentes antennes du groupe. Une des orientations annoncées par le président de Radio-France est de renforcer la composition de l'offre locale, qui a très peu évolué depuis plus de dix ans et nécessite une adaptation aux changements sociologiques et démographiques que connaît chacune des régions de notre pays. Dans cette optique, il est souligné que, si FIP est une réussite incontestable, les résultats de son audience sont très variables selon les bassins de population, montrant par là que le service apporté aujourd'hui par FIP peut être localement amélioré en faisant évoluer la nature de l'offre locale de programmes de Radio-France. En conséquence, Radio-France étudie actuellement une redistribution des fréquences qui lui sont allouées pour assurer dans chaque zone géographique actuellement desservie par le service public radiophonique une offre qui associera des programmes actuellement diffusés par les FIP, Le Mouv, Radio-Bleue et les antennes locales de Radio-France. De la sorte, les programmes FIP, qui sont élaborés depuis Paris et diffusés à l'identique dans les bassins de diffusion de cette antenne, conserveront cette même présentation. Les informations pratiques - circulation routière, météo, offres d'emploi, informations associatives - et les informations culturelles ou de loisirs continueront à être proposées aux auditeurs, quel que soit le format futur des antennes locales de Radio-France. Ainsi, à Marseille comme dans le reste du pays, il serait possible d'offrir aux auditeurs des programmes mieux adaptés au contexte régional et non plus seulement une offre éditoriale élaborée au seul niveau parisien. Par ailleurs, les indications données par le président de Radio-France doivent être examinées par les administrations en charge de la tutelle, puis faire l'objet d'un vote favorable du conseil d'administration avant de pouvoir être traduites dans les faits. Ces débats permettront de vérifier que les orientations, pour l'heure en cours de définition par l'entreprise, assureront aux auditeurs de Radio-France non seulement le maintien de la qualité, mais aussi l'amélioration du contenu des programmes qui leur sont offerts par le service public. Cette procédure sera conduite dans la perspective des futurs contrats d'objectifs et de moyens inscrits dans le projet

de loi relatif à l'audiovisuel en cours d'examen par le Parlement, qui doivent constituer un outil de programmation stratégique sur cinq ans de l'exécution des missions de service public assignées aux entreprises audiovisuelles du secteur public.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41140

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 768

Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 1986